Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260205-260205_DEL49-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
	: André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
VANNES	: François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

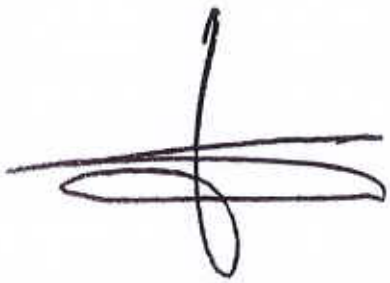
Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260205-260205_DEL49-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260205-260205_DEL49-DE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

CULTURE

DEMANDES DE SUBVENTIONS POLITIQUES CULTURELLES 2026

Madame Nathalie LE LUHERNE présente le rapport suivant :

L'activité culturelle portée par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est éligible à des subventions de la part des services déconcentrés de l'Etat - Ministère de la Culture / DRAC de Bretagne, de la Région Bretagne, de la région Pays de Loire, du Conseil Départemental du Morbihan, de l'EPCC Spectacles Vivants en Bretagne, de l'EPCC Livres et Lectures en Bretagne, de l'Office National de Diffusion Artistique, de la SACEM, du Centre National de la Musique.

Les aides au spectacle vivant interviennent :
- Pour les projets culturels et artistiques des équipements de diffusion ;
- Pour les projets d'actions d'éducation culturelle et artistique ;
- Pour les aides à résidences d'artistes et au soutien à la création ;
- Pour les dispositifs de coproductions mutualisées ;
- Pour des aides à la diffusion ;
- Pour des acquisitions en investissement pour les salles de spectacle.
- Pour des aides en investissement pour les travaux de salles de spectacle.

Les aides au titre des enseignements artistiques (musique, danse, théâtre & arts plastiques) interviennent :
- Pour le fonctionnement du Conservatoire classé à rayonnement départemental ;
- Les enseignements au titre de leur coordination ;
- Les interventions en milieu scolaire (CHAM/CHAD ; DUMIstes ; Orchestres scolaires...) ;
- Les projets d'éducation artistique et culturelle;
- L'aide à la structuration et aux échanges en réseaux entre opérateurs culturels ;
- L'acquisition en investissement d'instruments de musique et matériels pédagogiques.

Les aides à la lecture publique interviennent :
- Pour les aides au fonctionnement des réseaux ;
- Pour les projets d'éducation artistique et culturelle ;
- Pour des investissements en matériels et ressources documentaires ;
- Pour des aides à l'emploi.

Les aides au Patrimoine interviennent :
- Pour le fonctionnement du Pays d'art et d'histoire
- Pour des aides en investissement en lien avec la valorisation des Mégalithes, des patrimoines protégés et non-protégés ainsi que des sites archéologiques

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la population du 29 janvier 2026,

Il vous est proposé :

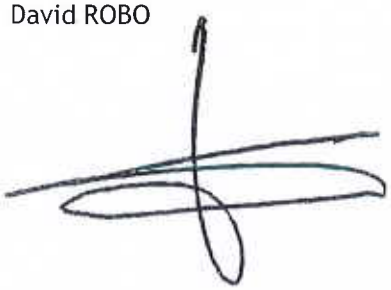
- *d'autoriser Monsieur le Président à solliciter pour l'exercice budgétaire 2026, auprès des institutions et sociétés civiles précitées, les subventions pour les projets ou dispositifs énoncés ci-dessus ;*

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260205-260205_DEL49-DE

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

